

Délibération n°2022-66

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

> REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

> > 2 0 DEC. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

<u>Thème</u>: BUDGET ET FINANCES 4 Objet: Décision modificative n°2

L'an deux mille vingt-deux le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 07 décembre 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice: 29 Membres présents: 21 Pouvoirs: 7 Suffrages exprimés: 28

Étaient présents :

David GEHANT, maire; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint; Charlotte SOULARD, adjointe; Thomas CHERBAKOW, adjoint; Sylvie SAMBAIN, adjointe; Sandrine LEBRE, adjointe; Jean-Pierre GEORGE, adjoint; Caroline MASPER, adjointe; Karima COEURET, adjointe; Michel CHAPUIS, conseiller municipal; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale; Gérard PETEY, conseiller municipal; Michel DALMASSO, municipal; conseiller Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale; Didier municipal: MOREL. conseiller Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale; Elodie OLIVER, conseillère municipale; Virginie FAYET. conseillère municipale; Odile CHENEVEZ, municipale; conseillère Lorraine PRUNET, conseillère municipale; Danièle KLINGLER, conseillère municipale.

Étaient représentés :

M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à Mme Karima COEURET M. Fabien JOURDAN, conseiller municipal donne procuration à M. Michel DALMASSO Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT M. Jérémie DENIER, conseiller municipal donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN M. Rémi DUTHOIT, conseiller municipal donne procuration à Mme Odile CHENEVEZ M. Vincent BAGGIONI, conseiller municipal donne procuration à Mme Danièle KLINGLER Mme Dominique ROUANET, conseillère municipale donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés:

Rémy ROTA, Fabien JOURDAN, Morane SOULIE, Jérémie DENIER, Rémi DUTHOIT, Vincent BAGGIONI, Dominique ROUANET, Charles DANNAUD.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée; Madame Élodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°2022-66 page 1 sur 3

VU l'article L. 1612-11 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022-11 du 7 avril 2022 portant approbation du budget 2022,

CONSIDERANT que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le conseil municipal qui vote alors des décisions modificatives,

CONSIDERANT que les décisions modificatives résultent ainsi des ajustements de crédits nécessaires, de l'emploi de recettes non prévues au budget primitif ou de dépenses ou de recettes nouvelles à y inscrire. Les documents qui les décrivent doivent faire clairement apparaître la majoration ou la minoration des crédits ouverts en dépenses et recettes pour chaque section. Ces décisions modificatives font partie intégrante du budget,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'opérer les virements de crédits suivants

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TYPE	COMPTE	OBJET	DEPENSES	RECETTES			
ORDRE	6811 F01	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS					
		(MEDIATHEQUE + HOTEL	3 570,00 €				
		D'ASTIER)					
ORDRE	6811 F01	AMORTISSEMENT ETUDE ANCIEN	4 320,00 €				
		PALAIS JUSTICE	4 320,00 €				
ORDRE	6811 F01	AMORTISSEMENT ETUDE	1 520,00 €				
		REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE	1 320,00 C				
ORDRE	6811 F01	AMORTISSEMENT ETUDE	2 700,00 €				
		SECTEUR DES CHAMBARELS	2 700,00 €				
ORDRE	6811 F01	AMORTISSEMENT ETUDE					
		RETTERITORIALISATION	13 350,00 €				
		ALIMENTATION					
ORDRE	O23 F01	VIREMENT A LA SECTION DE	- 25 460,00 €				
		FONCTIONNEMENT	25 400,00 €				
REEL	7817 F01	REPRISE SUR PROVISION		449 454,00 €			
REEL	6541 F020	ADMISSION EN NON VALEUR	452 115,00 €				
REEL	60612 F020	ELECTRICITE	- 10 000,00 €				
REEL	60621 F020	COMBUSTIBLE	10 000,00 €				
REEL	611 F020	CCPFML - INSTRUCTION DROITS	- 57 000,00 €				
		DES SOLS	37 000,00 €				
REEL	62876 F020	CCPFML - INSTRUCTION DROITS	57 000,00 €				
		DES SOLS	37 000,00 0				
REEL	62878 F020	CCFPML - MISE A DISPOSITION	- 101 400,00 €				
		PERSONNELS	101 100,00 €				
REEL	62876 F020	CCFPML - MISE A DISPOSITION	101 400,00 €				
		PERSONNELS	,				
REEL	022 F020	DEPENSES IMPREVUES	- 2 661,00 €				
TOTAL ODERVE A DATOUEED							
		TAL CREDIT A RAJOUTER	449 454,00 €	449 454,00 €			

Délibération n°2022-66 page 2 sur 3

SECTION D'INVESTISSEMENT

TYPE	COMPTE	OBJET	DEPENSES	REC	CETTES	
ORDRE	2804 F01	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS (MEDIATHEQUE + HOTEL			3 570,00 €	
	1	D'ASTIER)				
ORDRE	28031 F01	AMORTISSEMENT ETUDE ANCIEN PALAIS JUSTICE			4 320,00 €	
ORDRE	28031 F01	AMORTISSEMENT ETUDE				
		REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE			1 520,00 €	
		AMORTISSEMENT ETUDE				
ORDRE	28031 F01	RETERRITORIALISATION			13 350,00 €	
		ALIMENTATION AMORTISSEMENT ETUDE				
ORDRE	28031 F01	SECTEUR DES CHAMBARELS			2 700,00 €	
00000	2033-321	INTEGRATION FRAIS INSERTION			000 00 0	
ORDRE	F411	SUR TRAVAUX COSEC			900,00 €	
ORDRE	21318 F411	COSEC (BAT20)	900,00 €			
ORDRE	2033-405	INTEGRATION FRAIS INSERTION			900,00 €	
ORDRE	F33 21318 F33	SUR TRAVAUX ECBF ECBF	900,00 €		,,,,	
	2033-431	INTEGRATION FRAIS INSERTION	900,00 €			
ORDRE	F90	SUR TRAVAUX TOITURE COUVENT			900,00 €	
ORDRE	21318 F90	COUVENT DES CORDELIERS	900,00 €			
ORDICE		(BAT16)	900,00 €			
ORDRE	2033-439 F324	INTEGRATION FRAIS INSERTION			1 010,00 €	
		SUR TRAVAUX CATHEDRALE CATHEDRALE NOTRE DAME DU			1	
ORDRE	21318 F324	BOURGUET (BAT36)	1 010,00 €			
ORDRE	2033-478	INTEGRATION FRAIS INSERTION			1 010,00 €	
	F64	SUR TRAVAUX RAM			1 010,00 €	
ORDRE	21318 F64 2033-299	CRECHE LOCAUX RAM (BAT43) INTEGRATION FRAIS INSERTION	1 010,00 €		/	
ORDRE	F020	SUR TRAVAUX MAIRIE - R+2			1 010,00 €	
ORDRE	21311 F020	MAIRIE - LOCAUX R+2 (BAT4)	1 010,00 €			
ORDRE	O21 F01	VIREMENT DE LA SECTION DE	,	9	25 460,00 €	
CIGIC	021101	FONCTIONNEMENT		2	23 400,00 €	
	TOT	TAL CREDITS A RAJOUTER	5 730,00 €		5 730,00 €	
101AL CREDITS A RAJUUTER 5 /30,00 E 5 /30,00						

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE:

- D'approuver les modifications permettant l'ajustement des crédits des deux sections du budget principal de la commune,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 28

CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0 AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits, POUR EXT CONFORME,

Le Maire, David GEHANT

Aute publié le. 20 décembre 2022.

